



**Commune de Missy  
Municipalité**

**Préavis n°02/2023 Au Conseil Général**

**Comptes et gestion 2022**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes et la gestion 2022.

### Résultats de l'exercice

Le budget pour 2022 présenté par la Municipalité dans le préavis municipal PM09-2021 et adopté par le Conseil Général dans sa séance du 14 décembre 2021 prévoyait un excédent de charges de **CHF 39'200.-** (3.47% des recettes). A la clôture de l'exercice, on constate un bénéfice de **CHF 70'776.71** (5.3% des recettes). Le capital passe ainsi de **CHF 888'829.90 à CHF 1'007'634.68**

Voici la comparaison entre les comptes et le budget :

	Comptes 2022	Budget 2022	en +, en -	Comptes 2021
Total général des charges	<b>1 263 427.06</b>	1 169 700.00	-93 727.06	1 213 562.77
Total général des revenus	<b>1 334 203.77</b>	1 130 500.00	-203 703.77	1 261 590.84
<b>Résultat final</b>	<b>70 776.71</b>	<b>-39 200.00</b>	<b>-109 976.71</b>	<b>48 028.07</b>

### Comptes par chapitre administratif

	Comptes 2022			Budget 2022	
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus
1. Administration générale	222 195.91	10 027.05	-212 168.86	223 800.00	8 400.00
2. Finances	175 024.37	1 012 400.58	837 376.21	168 700.00	881 700.00
3. Domaines, bâtiments	123 514.90	110 749.30	-12 765.60	71 400.00	105 000.00
4. Travaux	285 307.84	156 036.34	-129 271.50	253 600.00	92 600.00
5. Instruction publique	183 426.98	0.00	-183 426.98	185 600.00	0.00
6. Police	49 026.90	2 806.05	-46 220.85	48 900.00	2 600.00
7. Sécurité sociale	183 638.71	893.00	-182 745.71	177 500.00	0.00
8. Services industriels	41 291.45	41 291.45	0.00	40 200.00	40 200.00
<b>Totaux</b>	<b>1 263 427.06</b>	<b>1 334 203.77</b>	<b>70 776.71</b>	<b>1 169 700.00</b>	<b>1 130 500.00</b>

### Révision des comptes

Les comptes 2022 ont été contrôlés en date du 27 avril 2023 par Fiprom.

La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2023.

### Charges non budgétées – Dépenses extraordinaires

Selon l'Art. 80 du Règlement du Conseil Général 2019 et l'art. 11 al.1 du RCom, Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature (*Missy 2021-2026 CHF 25'000.-*). Al. 2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général.

Pas de dépense extraordinaire en 2022.

### Crédits accordés par le CG :

PM 02-2022	Amélioration et entretien de routes et chemins communaux	CHF 27'000.00
PM 03-2022	Achat d'une tondeuse à gazon et d'une génératrice	CHF 19'965.00

**Recettes extraordinaires**

310.411.00	Concessions – servitudes	CHF 10'716.30	(Groupe E)
461.452.00	Remboursement de l'AGMV	CHF 2'893.59	
720.451.00	Remboursements de participation à la cohésion sociale	CHF 169.00	
720.452.00	ARAS, ARAJ – Remboursement de participations	CHF 724.00	
810.434.00	Taxes uniques de raccordement Service des eaux	CHF 1'401.95	

**Attributions aux fonds de réserve**

350.380.00	Attribution à réserve pour entretien des bâtiments	CHF 50'000.00
450.381.00	Attribution à réserve déchetterie	CHF 462.20
460.381.00	Attribution à réserve épuration	CHF 3'512.97
810.381.03	Attribution à réserve service des eaux	CHF 13'617.24

**Prélèvements aux fonds de réserve**

430.480.00	Prélèvement à réserve chemins AF	CHF 50'900.90
------------	----------------------------------	---------------

**Personnel communal et auxiliaire**

La Municipalité remercie les employés communaux ainsi que le personnel auxiliaire pour leur travail en 2022 au service de la population :

- Mme Yannick Michel, secrétaire
- M. Philippe Jean-Mairet, boursier
- Mme Annick Rochat
- M. Laurent Pahud
- M. Jean-Pierre Hänggeli
- M. François Riesen
- M. Charles Thévoz.

La répartition des salaires auxiliaires a été faite en fonction des heures enregistrées pour chacun des chapitres administratifs.

**Municipalité**

La Municipalité a siégé lors de 41 séances ordinaires.

La Municipalité a présenté les préavis ou rapports municipaux suivants au Conseil général :

- PM 01-2022 Comptes et gestion 2021
- PM 02-2022 Amélioration et entretien de routes et chemins communaux
- PM 03-2022 Achat d'une tondeuse pour l'entretien du terrain de football
- PM 04-2022 Arrêté d'imposition 2023
- PM 05-2022 Budget 2023

**Dossiers en cours :**

- Revitalisation de la Petite Glâne
- Révision du PGA
- Règlement de police
- Réfection des façades de l'église
- Réfection de l'éclairage public

**Statistiques diverses**

<b>Population</b>	2022	2021
Population au 31.12	386	366
Naissances	7	6
Décès	3	2
<b>Police des constructions</b>		
Permis de construire et autorisations délivrées	18	6
Permis d'habiter	5	2
<b>Ordures ménagères et déchets</b>		
Ordures ménagères, en tonnes	15.16	19.21
Déchets encombrants	1.79	3.13
Biodéchets	15.72	18
Papier	17.09	17.54

**Les variations importantes entre le budget et les comptes sont commentées ci-après :**

**1 - ADMINISTRATION GENERALE****100 - Conseil Général**

100.300.01 et 100.3000.03 Traitements du personnel et Jetons de présences/indemnités

Contrairement à 2021, moins de préavis municipaux ont été présentés au Conseil général et donc moins de travail pour les commissions.

**101 - Municipalité**

101.305.00 Assurance maladie – accident

Selon la loi fédérale du 20 mars 1981, les membres des autorités ne sont pas obligatoirement soumis à l'assurance accident.

101.317.00 Frais de réceptions, manifestations

L'après COVID a permis de reprendre les séances des associations de communes en présentiel.

**150 – Affaires culturelles et de loisirs**

150.352.00 Participation bibliothèque intercommunale, le comité de la bibliothèque intercommunale ayant transmis les documents demandés depuis plusieurs années, les participations pour 2018 et 2019 non versées jusque-là ont été rattrapées.

**2 - FINANCES****210 - Impôts****210.330.00 Défalcations sur impôts**

Les défalcations sont assez variables et peu prévisibles.

**210.403.00 Impôt sur les gains immobiliers**

Ce montant est lié au nombre et à l'importance des gains lors de transactions immobilières.

**210.404.00 Droits de mutations**

Les droits de mutations sont totalement imprévisibles tout comme les gains immobiliers.

Dépenses thématiques *	15 000.00	27 040.00	15 000.00
<b>Total net de péréquation</b>	<b>118 931.00</b>	<b>115 903.00</b>	<b>109 873.00</b>

*\* Estimation prudente, les dépenses des communes n'étant pas encore connues*

**Facture policière**

Communes délégatrices	-15 163.00	-14 526.00	-14 526.00
Répartition du solde	-9 885.00	-9 859.00	-9 387.00
<b>Total de la facture policière</b>	<b>-25 048.00</b>	<b>-24 385.00</b>	<b>-23 913.00</b>

**Participation à la cohésion sociale**

Prélèvements conjoncturels	-40 273.00	-12 293.00	-12 293.00
Solde réparti en points d'impôts	-97 572.00	-102 138.00	-110 384.00
<b>Total de la cohésion sociale</b>	<b>-137 845.00</b>	<b>-114 431.00</b>	<b>-122 677.00</b>

<b>Synthèse des montants de péréquation</b>	<b>-43 962.00</b>	<b>-22 913.00</b>	<b>-36 717.00</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

### **3 - DOMAINES ET BATIMENTS**

#### 310.411.00 Concessions, servitudes

Il s'agit de deux servitudes accordées au Groupe E pour le passage de lignes électriques souterraines situées vers le Chemin de l'Ecrua et aux Pâquis.

#### **351 - Ecole, grande salle – 352 Bâtiment communal – 356 Appartements des régents**

##### 351-352-356.312.00 Electricité, chauffage

L'augmentation du prix du mazout de chauffage a provoqué les importants dépassements de budget.

#### **355 – Buvette et terrain de football**

##### 355.314.00 Entretien

Le contrôle OIBT des installations électriques a coûté CHF 1'058.15 et les lampes des projecteurs ont été changées pour un montant de CHF 4'100.05.

##### 355.331.00 Amortissement tracteur tondeuse

Conformément au préavis 03/2022, le tracteur sera amorti sur dix ans.

### **4 - TRAVAUX**

#### **410 – Service technique**

##### 410.431.00 Emoluments administratifs et 410.435.00 Taxes et frais permis divers

Les montants varient en fonction du nombre de permis délivrés.

#### **430 - Routes**

##### 430.311.00 Achat machines et véhicules

Un radar pédagogique a été acheté pour CHF 5'382.85, des supports supplémentaires ont coûté CHF 381.25.

##### 430.314.00 Aménagement et entretien des routes

Conformément aux préavis 02/2022, les frais liés à l'amélioration et à l'entretien des routes et chemins communaux ont été comptabilisés dans ce compte, de même pour le préavis 13/2021, pour la réfection du revêtement bitumineux et du collecteur EC du chemin AF menant au cimetière.

##### 430.451.00 Part cantonale pour entretien des routes

Une subvention a été versée pour l'étude d'assainissement su bruit routier (CHF 2'506.30).

#### **440 - Parcs, promenades, cimetière**

##### 440.314.00 Entretien parcs, promenades, cimetière

La désaffectation du cimetière a été nettement moins coûteuse que prévu au budget.

#### **460 Réseau d'égouts (EC)**

##### 460.381.00 Attribution au fonds de réserve épuration

Le chapitre 46 est un chapitre autofinancé, il n'est pas permis de réaliser des bénéfices et pour cette raison la différence entre les produits et les charges est attribuée à un fonds de réserve affecté.

#### **461 Réseau d'épuration**

##### 461.352.00 AGMV part commune de Missy

Les installations de l'AGMV sont vieillissantes et les lits de roseaux depuis leur vidange fonctionnent mal.

##### 461.452.00 Remboursements, participations diverses

Suite au bouclage des comptes 2021, l'AGMV a remboursé aux communes le solde des avances au 31.12.2021, soit CHF 2'893.59 pour la commune de Missy.

**5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES****Associations scolaires :**

**ASIPE**, association scolaire intercommunale de Payerne et environs, concerne les communes de Chevroux, Corcelles, Grandcour, Missy, Payerne, Trey.

La répartition des coûts s'effectue de la manière suivante :

- pour une demie en proportion de la population au 31.12.2021
- pour une demie en fonction des élèves fréquentant les classes des établissements.

		<u>Répartition des coûts</u>			<u>2022</u>		2021		
Parascolaire		Habitants			<b>387</b>	<b>15 078.90</b>	366	8 560.55	
		Elèves			<b>37</b>		37		
Primaires	4 297 619	Habitants	15 446	139.12	<b>387</b>	<b>53 838.48</b>	<b>115 865.97</b>	366	97 299.05
		Elèves	1 455	1 476.84	<b>42</b>	<b>62 027.49</b>		37	
Secondaires	2356352.82	Habitants	20231	58.24	<b>387</b>	<b>22 537.41</b>	<b>45 510.21</b>	366	29 019.67
		Elèves	718	1 640.91	<b>14</b>	<b>22 972.80</b>		8	

**510.352.01 Parascolaire**

En regard à l'ouverture des crèches Croc' Odile et Croc' Banquise en 2021, les heures d'utilisation augmentent.

**8 SERVICES INDUSTRIELS****810 Service des eaux****810.312.00 Achat d'eau**

Par erreur, un acompte d'achat d'eau 2022 a été comptabilisé sur 2021, ceci explique la grande différence entre les années 2021 et 2022.

**9 - Bilan de la commune de Missy  
au 31 décembre 2022**

**91 - ACTIF**

Seuls les chapitres ayant une modification conséquente sont commentés ci-dessous

**910 Disponibilité****911 - Débiteurs****912 – Placements du patrimoine financier**

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le patrimoine financier comprend les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique. L'amortissement n'est pas obligatoire.

923.000	Terrains	405'000.00
9123.001	Terrain à bâtir en l'Ecrua	1.00
9123.003	Equipement PQ En l'Ecrua	1.00

**939 Actifs transitoires****9139.002 Avances de péréquation**

Le compte 9139.002 « Avances de péréquations » représente le solde de péréquation, réforme policière et cohésion sociale en faveur de la commune. Les calculs sont basés sur le décompte provisoire reçu en avril 2023. Quelques différences sont encore possibles car les dépenses thématiques ne sont pas encore connues, mais cela représente l'estimation la plus proche possible des charges et produits de péréquation pour l'exercice 2022.

**914 – Patrimoine administratif**

Selon l'Art. 17 du RCom, les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants :

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation ;
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai, sur demande, peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat. (Par ex. les conduites du réseau d'eau potable dont la durée de vie peut être de plus de cinquante ans).

**Liste des amortissements :**

<u>Compte</u>	<u>Titre</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>
355.331.00	Amortissement tracteur tondeuse	2 000.00	2031
430.331.00	Amortissement route du village	33 000.00	2026
430.331.01	Amortissement route PQ "En l'Ecrua"	5 000.00	2038
440.331.00	Amortissement place du village	20 000.00	2031
440.331.01	Amortissement réaménagement place de jeux	5 400.00	2031
810.331.01	Amortissement réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	1 000.00	2035
<b>Total des amortissements</b>		<b>66 400.00</b>	



Voici l'évolution des objets figurant au bilan :

**9141 - Ouvrages de génie civil**

9141.002	Réfection route du village	Solde au 01.01	140 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-33 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>107 000.00</b>

9141.004	Réseau route PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	84 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>79 000.00</b>

9141.005	Aménagement place du village	Solde au 01.01	197 259.30
		Investissement	0.00
		Amortissement	-20 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>177 259.30</b>

**Investissement : PM02-2021 – Crédit 89'000.-**

9149.000	Poursuite révision du PGA	Solde au 01.01	29 726.10
	Transféré au compte n° 9143.010	Investissement	16 866.34
		Amortissement	0.00
9143.010		<b>Solde au 31.12</b>	<b>46 592.44</b>

**Investissement : PM01-2021 – Crédit 55'000.-**

9141.007	Réaménagement place de jeux	Solde au 01.01	53 227.80
	Transféré au compte n° 9143.020	Investissement	0.00
		Amortissement	-5 400.00
9143.020		<b>Solde au 31.12</b>	<b>47 827.80</b>

**9144 - Installations S.I.**

9144.001	Réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	14 000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-1 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>13 000.00</b>

**Nouvel investissement : PM03-2022 – Crédit 19'965.-**

9146.000	Tracteur tondeuse et d'une génératrice	Solde au 01.01	0.00
		Investissement	19 879.00
		Amortissement	-2 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>17 879.00</b>

**92 – PASSIF****920 Engagements courants**9200.000 Créanciers

Les factures concernant 2022 reçues et payées en 2023 figurent dans ce compte.

**922 – Emprunts moyen et long terme**

9220.000	BCV Payerne, ATF (route, eau, épuration)	Solde au 01.01	390 000.00
		Amortissement	-50 000.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>340 000.00</b>

9220.040	Prêt Raiffeisen bâtiment communal	Solde au 01.01	150 000.00
		Amortissement	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>150 000.00</b>

**928 - Fonds de réserves**

Voici le détail des fonds de réserves qui ont connu un mouvement en 2021 :

9280.001	Fonds Service des eaux (SI)	Solde au 01.01	16 920.66
		Attribution	13 617.24
		Prélèvement	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>30 537.90</b>

9280.450	Fonds déchetterie	Solde au 01.01	0.00
		Attribution	462.20
		Prélèvement	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>462.20</b>

9280.460	Fonds réseau d'égouts	Solde au 01.01	28 134.70
		Attribution	3 512.97
		Prélèvement	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>31 647.67</b>

9282.004	Fonds d'entretien des routes SAF (AR 39)	Solde au 01.01	81 283.00
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-50 900.90
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>30 382.10</b>

9282.006	Fonds de réserve pour entretien des bâtiments	Solde au 01.01	0.00
		Attribution	50 000.00
		Prélèvement	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>50 000.00</b>

**929 - CAPITAL**

9290.000	Capital	Solde au 01.01	936 857.97
		Attribution du bénéfice	70 776.71
		Prélèvement du déficit	0.00
		<b>Solde au 31.12</b>	<b>1 007 634.68</b>

**ETAT DES DETTES**

La situation a évolué comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts - Bilan - 921 -923	490 733.33	540 733.33	590 733.33	640 733.33	690 000.00
Nbr habitants	386	366	368	365	369
Dette brute par habitant	1 271.33	1 477.41	1 605.25	1 755.43	1 869.92

La dette brute a diminué de **CHF 50'000.00**, soit de **10.18 %**.

Il s'agit de l'endettement brut et il faut aussi déterminer l'endettement net. La méthode de calcul utilisée est reprise du manuel d'introduction « Gestion financière communale » dont l'auteur est le directeur de l'UCV, M. Gianni Saitta. Partant de l'endettement brut, on déduit les disponibilités - 910, les débiteurs - 911 et le patrimoine financier – 912, \* sans les terrains et bâtiments. On obtient le tableau suivant :

**Etat de l'endettement :**

	Codes		2022	2021
<b>Endettement brut</b>	920	Engagements courants	103 215.64	94 065.30
	922	Emprunts moyens	490 000.00	540 000.00
	923	Engagements fonds spéciaux	733.33	733.33
	925	Passifs transitoires	5 794.15	12 995.62
		<b>Total</b>	<b>599 743.12</b>	<b>647 794.25</b>
<b>- Disponibilités</b>	910	- Disponibilités	-566 895.45	-414 686.65
	911	- Débiteurs	-283 956.75	-303 160.81
	912	- Patrimoine financier	-891 917.45	-888 782.17
	913	- Actifs transitoires	-69 789.48	-136 857.75
	914	- Patrimoine affecté	-13 000.00	-14 000.00
<b>Endettement net</b>			<b>-1 225 816.01</b>	<b>-1 109 693.13</b>
Habitants			386	366
Endettement net / habitant			-3 175.69	-3 031.95
Endettement des associations			718 878.45	652 264.24
<b>Endettement net total</b>			<b>-506 937.56</b>	<b>-457 428.89</b>

La dette nette étant négative, on ne peut pas parler d'endettement mais de fortune nette.

D'autres méthodes d'analyses de l'endettement excluent les terrains et bâtiments du patrimoine financier, la raison étant que le processus de réalisation est long et compliqué et l'estimation de ces biens peut ne pas correspondre à la réalité.

**Plafond d'endettement – Cautionnements - Associations de communes**

La nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a introduit la notion de plafond d'endettement. Le plafond d'endettement net a été fixé par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2021 à **CHF 1'700'000-** pour les années 2021 à 2026 (voir préavis municipal n° 10-2021).

Les cautionnements sont soumis aux mêmes règles d'application. Le plafond de cautionnement est compris dans le plafond d'endettement net.

Les cautionnements pour la commune de Missy sont :

- AGMV CHF 0.00
- ASIPE CHF 718'878.45
- **Total CHF 718'878.45**

A fin 2022, l'endettement net total, qui comprend les cautionnements, se monte à : **CHF -506'937.56**.

Le plafond d'endettement de la commune de Missy est respecté.

#### Quotité de dette nette :

La quotité de dette nette se calcule de la manière suivante :

Endettement net x 100 / les revenus du patrimoine administratif (427 codes par nature), émoluments (431), impôts (40), patentes et concessions (41), total 2022 **CHF 720'405.95**.

427	Patrimoine administratif	46 873.00
431	Emoluments	6 275.65
40	Impôts	645 502.80
41	Patentes, concessions	21 754.50
<b>Revenus administratifs</b>		<b>720 405.95</b>

#### Quotité d'endettement net :

Endettement net	-506 937.56 x	100.00	=	<b>-70</b>
Revenu patrimoine administratif	720 405.95			

La situation d'endettement de la commune est très saine.

#### MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement, ou cashflow, est la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes. Elle permet de voir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement de la commune à la fin de l'exercice.

La manière de calculer utilisée est la suivante :

*(Entre parenthèses = codes par nature)*

Partant du total des revenus de fonctionnement (4), on déduit les charges de fonctionnement (3) pour arriver au **solde de fonctionnement** (Résultat de l'exercice). Afin de calculer la capacité réelle de la commune, il faut extraire les recettes ou dépenses extraordinaires qui sont les mouvements des fonds de réserves (380/480 - 381/481), les imputations internes (390/490), et ajouter les amortissements (330/331 - 332/333) pour obtenir la **marge d'autofinancement**.

Calculs de MA :

Calculs de marge d'autofinancement		2022	2021
4	Revenus de fonctionnement	1 334 203.77	1 261 590.84
3	Charges de fonctionnement	-1 263 427.06	-1 213 562.77
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>70 776.71</b>	<b>48 028.07</b>
+ 380 / 381	Attributions	67 592.41	39 869.84
+ 330 / 333	Amortissements (Sans défalcatons)	66 400.00	69 000.00
+ 390	Imputations internes	0.00	38 276.81
- 490		0.00	-38 276.81
- 480 / 481	Prélèvements	-50 900.90	-6 000.00
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>153 868.22</b>	<b>150 897.91</b>

## ESTIMATION DU PATRIMOINE

## Estimation fiscale et valeur incendie des immeubles communaux

N°	ECA	Lieu-dit	Terrain	Bâtiment	Valeur incendie
2		Derrière chez Rapin	0.00		
6		Grands Champs	9 500.00		
25	46	Rte de St-Aubin 11		0.00	1 104 980.00
27	150	Rte de St-Aubin 5		305 000.00	1 192 190.00
	54b	Chemin de Rochette 8			867 840.00
	54				790 540.00
39-1	209	Abri collectif		0.00	1 134 000.00
51		Les Grands Vergers	2 000.00		
80	105	Rte des Vernettes 2		400 000.00	1 537 950.00
					29 900.00
105		Les Pièces	0.00		
145		La Rite	0.00		
161		La Grabeille	0.00		
170	133	L'Ecrue		32 000.00	126 600.00
176		Le Chêne	13 000.00		
192		Les Pièces	1 000.00		
202		Partie Deçà	1 000.00		
217		Le Paquier Deçà	7 500.00		
218		Le Paquier Deçà	15 000.00		
231		Les Eterpis	38 000.00		
234	206	Le Paquier Delà	24 000.00		493 824.78
240		Partie Delà	60 000.00		
246		Le Grand Marais	75 000.00		
247		Le Grand Fil	90 000.00		
	8	Couvert de fontaine			50 000.00
	266	Couvert de fontaine			40 000.00
3087		Les Sept Petits (Corcelles)	25 000.00		
Sommes			361 000.00	737 000.00	7 277 824.78
Total EF			1 098 000.00		

## ETAT DES TITRES

Désignation		Valeur nominale	Nbr	Total Nominal CHF	Valeur cours	Valeur CHF
Banque Raiffeisen	Parts sociales	200.00	1	200.00	NC	200.00
Abattoir Avenches	Parts sociales	1'000.00	2	2'000.00	NC	2'000.00
Sucrierie d'Aarberg	Action nom. CHF	10.00	28	280.00	23.60	660.80
SAIDEF	Action nom. CHF	40.00	293	11'720.00	NC	11'720.00
Navigation, lacs Neuchâtel, et Morat	Action nom. CHF	1.0	40	40.0	NC	40.00
SI En L'Ecrua SA	Action nom. CHF				NC	205'000.00
	<b>Total</b>			<b>14'240.00</b>		<b>217'918.80</b>

NC = Non coté

---

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 02/2023 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis ;
- Ouï le rapport de l'organe de révision ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2022 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 ;
- d'en donner décharge au boursier communal, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :  O. Thévoz



La secrétaire :  Y. Michel

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz, finances

Approuvé en séance de municipalité le 01.05.2023